

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du Mardi 22 Septembre 2009

Présents : Mmes Bérengère BOCH - Cécile BURDIN – Annick TOURT – Christelle ZAPILLON – Mrs Yvan BOURGEOIS – Cédric GAGNIERE – Pierre GAGNIERE – Romain GRAVIER – Jean-Pierre JORCIN – Sébastien PEANT – Gilbert PILLOUD – Gilbert SUIFFET –

Procurations de Marie-Laure FILLIOL à Christelle ZAPILLON et de Yoann CHOISEAU à Yvan BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : Mme Cécile BURDIN

Approbation du compte rendu du 24 août 2009

Pas de remarque.

Compte rendu de délégations d'attributions

Néant.

ZAC du Plan des Champs – Grenouillère

Le maire rappelle le contexte du projet de la grenouillère. Un permis de construire a été délivré il y a 2 ans sur cette zone pour l'extension de la résidence « Les Alpagnes », création d'environ 100 lits.

Le projet comporte d'autre part la création de 6 commerces et appartements touristiques réservés aux gens du village ainsi que la construction d'un petit bâtiment de 6 appartements pour de l'habitat permanent. Le but étant de donner la possibilité au plus grand nombre de gens du village intéressés de pouvoir accéder au projet.

Pour cette partie restante de la grenouillère, 3 propositions sont présentées :

1 – *Leader Patrimoine (M. PERSYN)*

15 logements touristiques et 6 commerces cédés aux gens du pays à prix coutant,

Création d'une Société avec tous les futurs acquéreurs,

Mission de prestations de services de 6 à 10% selon la constitution de la Société.

2 – *Pierre DALCIN et Pascal GROSSET*

Faire de ce secteur, trait d'union entre Lanslebourg et Lanslevillard, le cœur du quartier.

Commerces : céder les surfaces à prix coutant, sans frais,

Création d'un local Club des sports dans une partie de l'espace réserves,

Logements en résidence de tourisme à forte personnalité → défiscalisation loi Cellier,

3 – *Daniel GARNIER et Daniel JORCIN*

Offrir l'opportunité aux habitants de réaliser une opération type Quartier Napoléon,

Logements, commerces et réserves à prix coutant,

Modalités juridiques : SCI Immobilière d'attribution,

Mission de prestations de services : 10%.

Une présentation de ces 3 projets est demandée par le conseil municipal, elle aura lieu le jeudi 1^{er} octobre.

Etude et travaux de valorisation paysagère du Plateau du Mont-Cenis.

Depuis 2008, la Commune de Lanslebourg-Mont-Cenis a engagé une réflexion d'ensemble sur la valorisation du plateau du Mont-Cenis (nouvelle muséographie de la pyramide, restauration du fort de Ronce). Elle souhaite aujourd'hui poursuivre son effort pour mieux accueillir les publics dans un espace reconnu pour son cadre environnemental, paysager, agricole, culturel et patrimonial. Ces qualités devront impérativement être prises en compte dans les études menées par le prestataire.

Afin de s'assurer une vision globale et transversale du projet, la Commune a appuyé sa démarche sur les compétences de l'Agence touristique départementale (ATD), du Département de la Savoie (Direction de l'environnement et du paysage et Conservation départementale du patrimoine), et du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), en lien avec le Service de l'architecture et du patrimoine (SDAP).

Dans le but de passer à la phase opérationnelle dès l'été 2010, la Commune souhaite donc désigner un maître d'œuvre pour la conduite des études en vue de la revalorisation touristique et paysagère du plateau du col du Mont-Cenis. Elle se décomposera en 3 tranches : une tranche ferme et 2 tranches conditionnelles pour un montant de travaux évalué à 350 000 €, subventionnées à 80% par le Conseil Général.

Le premier volet concernera les aménagements de six zones précises :

--> *le col géographique, sur la RD 1006*

> vocation : porte d'entrée ouest du site, départ de randonnées

> objectifs : remettre le col en évidence, nettoyer les points noirs existants en lien avec l'organisation du stationnement, proposer une solution pour le devenir de la colonne fasciste

--> *la base nautique, au bord du plan d'eau en rive nord*

> vocation : stationnement complémentaire, notamment à destination des camping-cars

> objectifs : optimiser le fonctionnement actuel par une action a minima

--> *le plan des Fontainettes, le long de la RD 1006*

> vocation : espace d'accueil central du site

> objectifs : réorganiser les circulations et le stationnement, redonner de la place aux piétons, mieux orienter le visteur, accueillir tous les publics (confort d'usage), réhabiliter les santaires existants

--> *le plan de la Casse, au droit du barrage en rive est du plan d'eau*

> vocation et objectifs : à définir (stationnement complémentaire à destination des camping-cars ?)

--> *l'espace au droit de l'ancienne douane et du hameau de Grand-Croix, en contrebas du barrage*

> vocation et objectifs : à définir (stationnement, belvédère, accès au hameau en ruines... ?)

--> *l'aire d'arrêt au droit du tunnel Fell, juste après la frontière franco-italienne*

> vocation : porte d'entrée est du site

> objectifs : à déterminer (maintenir le stationnement, réhabiliter la signalétique... ?)

Dans le deuxième volet, le prestataire définira la mise en œuvre des signalétiques routière et touristique.

Enfin, une réflexion complémentaire devra être menée sur la vocation des circulations existantes en rives ouest et sud du plan d'eau, où se confrontent aujourd'hui des pratiques parfois contradictoires entre les randonneurs et les véhicules motorisés, notamment vers le refuge du Petit Mont-Cenis.

Demande de subvention dans le cadre du PPT

Un dossier a déjà été déposé pour la piste de Grand Plan et la retenue d'eau pour abreuver le bétail.

Pour 2010 un autre dossier pourra concerner la réfection des pistes de la Buffa et Plan Marquet et la création d'un passage canadien au parc de Ronce.

Délibération pour abattements fiscalité 2010

Lors du vote du budget avait été évoquée la possibilité d'accorder un abattement de taxe d'habitation pour la résidence principale et l'habitat permanent (5, 10 ou 15% de la valeur locative moyenne).

Un abattement de 10% représenterait un coût d'environ 4 500 € pour la commune (réduction d'environ 20 € par foyer) et un abattement de 15% un coût d'environ 6 000 € pour la commune (réduction d'environ 30 € par foyer).

La proposition n'est pas retenue (2 pour, 12 contre).

Demande d'autorisation de l'armée pour la mise en place d'un relais radio

Dans le cadre du GAM (Groupement d'Aguerrissement à la Montagne) différents corps d'armée doivent venir à Modane pour effectuer un entraînement avant leur départ en Afghanistan. Ils demandent l'autorisation de réaliser des manœuvres d'aguerrissement depuis le barrage du Mont-Cenis jusqu'au Col de Sollières, et pour des questions

de sécurité, ils sollicitent l'autorisation de mettre en place un relais radio au Signal du Petit Mont-Cenis. Ces autorisations leur sont accordées.

Tarifs DVD et autres produits « Patrimoine Culinaire »

Des manifestations ont été organisées au cours de l'été dans le cadre de la quinzaine culturelle autour du thème « Saveurs et Traditions Culinaires du Mont-Cenis et de ses versants ». A cette occasion un DVD a été réalisé, de même qu'un livre de recettes, un tablier et un torchon illustrés sur ce thème. Ces produits seront vendus à l'Espace Multimédia. Le Conseil Municipal fixe les tarifs de vente à :

○ DVD « Saveurs et Traditions Culinaires du Mont-Cenis et de ses versants »	7.00 €
○ Livre de recettes	10.00 €
○ Torchon	7.00 €
○ Tablier	10.00 €

Questions diverses

Le conseil municipal :

- Accepte de vendre à Gérard BOCH 8 m3 de bois pour la réfection du toit de sa grange,
- S'associe à la motion déposée par le SPM sur l'emploi et particulièrement les problèmes qui touchent l'emploi industriel en Maurienne,
- Décide de commander 3 défibrillateurs qui seront positionnés dans le village et au Mont-Cenis l'été,
- Décide de créer un emploi pour besoins occasionnels du 1^{er} octobre au 12 décembre 2009,
- Est informé
 - qu'une réunion pour l'élaboration d'un plan de déneigement aura lieu mardi 29 septembre à 17 heures,
 - du planning d'enlèvement des matériaux de la Carmagnole par l'entreprise « Les Sables et Gravieres de l'Arc » (achèvement courant 2010),
 - que la réunion pour la révision du PLU est reportée au 13 octobre à 14 heures,
 - qu'une solution temporaire sera mise en place pour protéger des infiltrations certaines parties sensibles de la Pyramide en attendant le printemps, les travaux d'étanchéité ne pouvant être réalisés par des températures trop basses,
 - d'un courrier de l'Association Accueil et Loisirs des Enfants en Haute Maurienne demandant un agrandissement des locaux existants et la possibilité d'utiliser le chalet ESF l'été,
- Propose d'utiliser le photovoltaïque pour la réfection du toit du cinéma (à étudier).

La séance est levée à 0 H 30.